



# Déclaration commune Afrique Europe sur le changement climatique

10 décembre 2008



## Sommaire

1. Communiqué
2. Déclaration commune Afrique Europe sur le changement climatique
3. Exemples concrets de partenariat Afrique Europe en faveur du développement durable
  - a. Pays du Bassin du Congo : Renforcer la capacité en terme d'inventaire de gaz à effet de serre
  - b. Sénégal : Démarche projet : « l'Ecole agit pour le Développement Durable »

Annexe :

Afrique Europe et négociations Climat : un réel partenariat stratégique



Cabinet du ministre d'Etat

Paris, le mercredi 10 décembre 2008

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Jean-Louis BORLOO se félicite que l'Afrique et l'Union européenne unissent leurs forces pour lutter contre le changement climatique**

*«L'Afrique et l'Union européenne ont approuvé lundi 1<sup>er</sup> décembre une importante déclaration commune sur le changement climatique où les deux continents soulignent leurs préoccupations partagées face au réchauffement global de la planète et rappellent leur objectif commun d'aboutir à un accord international post-Kyoto ambitieux, à Copenhague fin 2009»* a déclaré Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, soulignant cette avancée au premier jour de la convention de Poznan.

Le GIEC comme le plan d'action de Bali (2007) ont tout deux mis en évidence que l'Afrique est à la fois l'un des continents les plus vulnérables au changement climatique et l'un des moins responsables du réchauffement global.

La déclaration commune Union européenne/Afrique démontre la convergence de vue des deux continents en dépit des fortes différences socio-économiques qui les caractérisent. Cela tend à prouver plus globalement que de larges alliances sont possibles face à l'urgence du réchauffement global. Elle constitue une étape importante vers l'émergence d'approches communes et le renforcement des coopérations préparatoires au futur régime post-Kyoto.

---

#### **Contacts presse**

Benoît PARAYRE	01 40 81 72 36
Frédérique HENRY	01 40 81 31 59
Muriel DUBOIS-VIZIOZ	01 40 81 31 73

---

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Elle est le fruit d'un intense travail de collaboration entrepris d'une part dans le cadre de la 11ème troïka ministérielle Afrique-Union européenne qui a eu lieu les 20 et 21 novembre à Addis Abeba et d'autre part à partir des résultats de la **conférence africaine des ministres de l'Environnement sur le changement climatique qui a eu lieu à Alger le 20 novembre en présence de Jean-Louis BORLOO**. Elle constitue également un point de convergence des acteurs du changement climatique et de ceux du développement qui ont élaboré en commun cette déclaration, cas unique jusqu'à présent.

# DECLARATION COMMUNE AFRIQUE EUROPE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

## PREAMBULE

- 1) Les ministres européens et africains, réunis en formation « troïka » au cours de leur 11<sup>e</sup> rencontre les 20 et 21 novembre à Addis-Abeba dans le cadre du dialogue afro-européen ont échangé des vues sur le changement climatique et reconnu que celui-ci soulevait un défi planétaire sérieux, créant une obligation commune et urgente d'agir de façon équitable et coopérative.
- 2) Ils ont souligné leur adhésion commune aux objectifs et aux principes de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique et de son protocole de Kyoto. Ils ont insisté sur la nécessité de conclure les négociations en vue d'un accord global renforcé, efficace, équitable pour un régime de lutte contre le changement climatique après 2012 d'ici la fin 2009, affirmant ainsi le besoin urgent de travailler ensemble étroitement à la progression de tous les éléments d'un tel accord. Les deux parties sont également tombées d'accord pour œuvrer en commun, pour mobiliser un soutien politique en vue d'une action plus forte contre le changement climatique, et pour examiner comment le cadre international pourrait faciliter une telle action. Cette action doit être guidée par une vision partagée de la coopération à long terme et elle doit inclure des perspectives de développement sobre en carbone, sans impact sur climat et moins vulnérables à ses dérives. Ils ont insisté sur le fait que les éléments d'un futur accord contre le changement climatique devaient contribuer au développement économique indispensable de l'Afrique.
- 3) Ils ont insisté sur la nécessité pour tous les pays d'assumer leur juste part de responsabilité pour maintenir l'augmentation globale de la température au dessous de 2°C correspondant à 450 ppm eqCO<sub>2</sub> afin d'éviter les pires impacts du changement climatique et en accord avec les principes de la responsabilité commune, mais différenciée et de leurs capacités respectives.
- 4) C'est pourquoi ils ont mis en lumière le fait que le futur accord doit s'appuyer sur les meilleures données scientifiques disponibles telles qu'elles sont fournies par le 4<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC. Celui-ci appelle à une ambition commune en faveur d'un développement équitable et durable qui inclurait un objectif global de long terme de réduction des émissions d'au moins 50 % en 2050 par rapport au niveau de 1990 et un maximum des émissions mondiales autour de 2020, suivi d'une réduction. Ils ont souligné que l'accroissement des événements climatiques extrêmes (ouragans, sécheresses, inondations), les variations de température et de précipitations, l'exposition à l'élévation du niveau de la mer seront extrêmement divers d'une région à l'autre de l'Afrique. Ils indiquent qu'il fallait plus de mesures, de recherches et d'analyses sur l'impact du changement climatique sur les différentes régions éco-climatiques de l'Afrique.

- 5) Ils ont en outre mis en valeur que, pour asseoir la crédibilité de cette ambition commune et de cet objectif de long terme, il fallait que tous les pays développés montrent la voie, c'est-à-dire adoptent des objectifs légalement contraignants de réduction ambitieuse et comparable de leurs émissions. Ils ont noté que, selon les informations fournies par le GIEC, garder l'objectif de 2°C à portée signifie que les pays développés devraient collectivement réduire leurs émissions de GES d'environ 25 à 40% en 2020 par rapport à 1990, par des efforts domestiques et internationaux, et transformer leurs économies dans les décennies suivantes pour réduire leurs émissions de GES d'environ 80 à 95% en 2050, comparées à celles de 1990.
- 6) Ils sont convenus que, même en réussissant à limiter le changement climatique à moins de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, la population mondiale souffrirait quand même du changement climatique et que, dès lors, l'adaptation devait être considérée avec la même importance que l'atténuation. Ils ont reconnu en outre le rôle pilote des pays développés pour soutenir efficacement les actions d'adaptation des pays en développement et leur apporter un soutien financier nouveau et additionnel. L'Afrique et l'UE font face à des conséquences du changement climatique d'intensité différentes. Leurs capacités à s'adapter sont également très différentes, d'où l'importance pour les deux d'un échange d'expériences dans le domaine de l'adaptation.
- 7) Dans ce contexte, ils ont reconnu qu'une transition globale vers une économie et une société sobres en carbone était essentielle. Ils ont noté que cette transition présentait de nombreuses opportunités pour stimuler des activités économiques qui créeront des emplois comme l'écrit le rapport du BIT « Les emplois verts : le travail décent dans un monde durable et économe en carbone. Septembre 2008 ».
- 8) Ils rappellent l'article 32 des accords de Cotonou sur la coopération entre les pays ACP et l'UE sur la protection de l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que la déclaration commune ACP-UE sur le changement climatique et le développement adoptée en juin 2006 à Port-Moresby. Ils ont également rappelé l'existence de la stratégie commune Afrique-UE adoptée au sommet de décembre 2007, avec son sixième partenariat contre le changement climatique inscrit dans le premier plan d'action de cette stratégie commune. Ce partenariat vise à renforcer la coopération entre Afrique et l'UE contre le changement climatique et la dégradation des terres. Ils ont insisté sur la nécessité de progrès rapides dans sa mise en œuvre.
- 9) Ils ont rappelé les décisions, les déclarations et les initiatives africaines et notamment la déclaration sur le changement climatique et le développement adoptée par les Chefs d'Etat à l'occasion du sommet de l'Union Africaine (Addis Abeba 2007) ; le plan d'action de l'initiative sur l'environnement du NEPAD (juin 2003) ; la déclaration de Tunis et le plan d'action adopté à la conférence sur la solidarité internationale pour la protection de l'Afrique et de la Méditerranée des conséquences du changement climatique ; la déclaration conjointe des conventions d'Abidjan et de Nairobi ; la deuxième décision sur le changement climatique adoptée lors de la conférence des ministres africains de l'environnement (Johannesburg 10-12 juin 2008) ; et la déclaration d'Alger sur le

changement climatique après 2012 adoptée lors de la conférence des ministres africains de l'environnement (Alger 20 novembre 2008).

- 10) Ils ont affirmé que le résultat de la conférence de Bali de l'UNFCCC en décembre 2007 a constitué un grand pas en avant dans la lutte contre le changement climatique. Ils ont appelé à une meilleure mise en œuvre des engagements déjà pris sur l'échange d'informations, l'atténuation, l'adaptation, le transfert de technologies, le financement et le soutien aux pays en développement. Ils ont insisté sur l'importance de progresser sur les propositions du plan d'action de Bali, notamment celles qui touchent à l'Afrique : adaptation, atténuation, déforestation et dégradation des forêts et des terres. Ils ont souligné que de telles mesures, soutenues par la communauté internationale, pourraient mener, ainsi que l'écrit le rapport du GIEC, à une diminution progressive de la croissance des émissions des pays en développement, sous les trajectoires de référence. Ils se sont félicités en particulier de la décision de finaliser sans délai les aspects opérationnels du Fonds d'adaptation à la lumière du rôle que ce fonds va jouer dans le financement de projets concrets d'adaptation dans les pays en développement.
- 11) Ils ont souligné que la prise en compte du changement climatique dans la planification et les stratégies de développement, ainsi que dans tous les mécanismes de prise de décision concernés, à tous les niveaux de la société, constituait un élément important pour une adaptation réelle au niveau national. Ils ont également noté que des mesures locales d'adaptation pouvaient aussi contribuer aux biens publics globaux comme la protection de la biodiversité et qu'il fallait donc renforcer les liens entre les trois conventions de Rio.
- 12) Ils ont reconnu que la lutte contre le changement climatique devait également contribuer à la réduction de la pauvreté et à une croissance durable. L'agriculture et la sylviculture durables, l'essor des sources d'énergies renouvelables, une meilleure gestion de l'eau y participeront également. Accroître le rôle des femmes dans ces activités renforcera l'efficacité de ces actions et améliorera leur résultat sur le terrain.

## **LES POLITIQUES AFRICAINES**

- 13) Ils ont affirmé que la priorité immédiate pour l'Afrique était le développement soutenu par la croissance économique, la réduction de la pauvreté, l'accès à l'énergie et la réalisation des objectifs du millénaire comme la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et à l'assainissement. A cause de la dégradation de plus en plus visible des écosystèmes et des ressources naturelles, ces priorités doivent faire l'objet d'une approche de développement durable qui réconcilie les dimensions humaines, sociales, économiques et écologiques.
- 14) L'Afrique est déjà confrontée à un large éventail de conséquences du changement climatique : les terres se dégradent, les ressources en eau faiblissent, la productivité agricole diminue, provoquant l'insécurité alimentaire, les maladies liées à l'eau se propagent, le niveau de la mer s'élève, notamment dans les deltas, et la fréquence des événements climatiques extrêmes s'accroît. Les premières leçons des effets du

changement climatique sur les populations (sécheresses du Sahel dans les années 70, personnes réfugiées et déplacées) conduisent les Africains à souligner que ces tragédies pourraient s'aggraver dans les années et les décennies à venir.

- 15) L'Afrique lance de multiples initiatives dans les pays, les régions et au niveau du continent comme les politiques d'adaptation et de prévention des catastrophes, à travers une mobilisation politique à l'échelle du continent, des régions et des pays (NEPAD, déclaration d'Addis-Abeba du 27 janvier 2007 sur le changement climatique). L'Afrique et l'UE sont convenues d'intensifier leurs consultations dans la préparation de ces initiatives.
- 16) Ils se félicitent des progrès réalisés en Afrique sur les énergies renouvelables, l'accès à l'électricité, l'efficacité énergétique et la gestion des eaux. Ils ont reconnu les efforts faits par le conseil de ministres africains de l'eau (AMCOW) sur la coordination régionale des stratégies et des actions dans le domaine de l'eau.
- 17) Ils se sont félicités de la conférence des ministres africains de l'environnement sur le changement climatique (Alger 20 novembre 2008) et l'Europe pris connaissance du point de vue de l'Afrique qui est présenté dans la déclaration d'Alger.
- 18) Ils ont reconnu la dynamique régionale en faveur de la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo, encouragée par le fort engagement des chefs d'Etat et des organisations comme la COMIFAC. Ils ont souligné que ce progrès devait être pris en compte dans les négociations sur la REDD+. Ils se sont félicités des progrès réalisés dans la gestion durable des terres, dans la protection de l'eau et des sols, dans la restauration des terres dégradées et dans l'agriculture de conservation, toutes actions qui réduisent l'érosion du sol et conservent dans le sol la matière organique et le carbone qu'elle contient. L'initiative africaine CLIMDEV (en cours de finalisation) et le programme africain de suivi de l'environnement pour le développement durable (AMESD) offre le moyen d'intégrer les informations touchant au climat dans la planification et les actions de développement en Afrique. Le projet de la grande muraille verte contre le désert au Sahara vise à fédérer les efforts et les institutions d'Afrique en matière de gestion durable des terres. Ils ont noté que tous ces programmes contribuent à la fois à l'adaptation au changement climatique, à une croissance économique plus forte et à l'amélioration des conditions de vie de nombreux Africains en ville et dans le monde rural.
- 19) Ils ont indiqué que l'Afrique est un des continents les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Ces impacts négatifs ont des répercussions pour les pays africains au niveau économique, social, environnement et humain. Bien que l'Afrique soit un faible émetteur de gaz à effet de serre, elle fait tout son possible, dans la limite de ses capacités, pour contribuer à la réduction des émissions de ces gaz.

## **POLITIQUE EUROPEENNE**

- 20) L'Europe et l'Afrique sont toutes les deux concernés par les impacts négatifs sociaux et économiques du changement climatique.
- 21) Ils ont reconnu que l'Europe est concernée par les impacts du changement climatique : fonte accélérée des glaces, inondations, tempêtes et autres catastrophes liées au changement climatique, mais elle a un potentiel et des capacités plus fortes que l'Afrique pour faire face à ces désastres.
- 22) Ils ont noté que l'Union européenne réduit ses émissions, conformément à ses engagements au titre du protocole de Kyoto. Qu'en outre l'UE s'est fermement engagée de façon indépendante à réduire d'au moins 20% ses émissions de GES en 2020 par rapport à 1990. Ils ont accueilli avec intérêt la volonté de l'UE de se fixer un objectif de réduction des GES de 30% pour 2020 comparé à 1990, comme sa contribution à un accord global et complet pour l'après 2012, à la condition que les autres pays développés prennent des engagements comparables de réduction, et que les économies émergentes s'impliquent effectivement en fonction de leurs responsabilités et de leurs capacités respectives.
- 23) Ils ont souligné la nécessité d'améliorer l'efficacité des accords multilatéraux d'environnement et d'accroître les efforts pour les mettre mieux en œuvre et respecter les engagements qu'ils contiennent.

## **COOPERATION AFRIQUE-EUROPE ET ACTIONS COMMUNES**

- 24) L'UE et ses Etats membres travaillent principalement à travers la coopération au développement pour soutenir les efforts des pays africains dans leur lutte contre le changement climatique, en cherchant à promouvoir une qualité de vie meilleure et un développement durable, grâce notamment au renforcement des capacités, aux investissements, aux dons et prêts aux secteurs publics et privés, et à travers des approches sectorielles.
- 25) Ils se sont félicités de l'intention de l'UE d'aider et de soutenir le continent africain dans ses efforts d'adaptation et d'atténuation à travers l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC) et d'autres instruments appropriés. Ils ont rappelé que l'AMCC est une plateforme pour améliorer le dialogue politique et promouvoir la coopération par l'échange d'expériences entre l'Europe et les pays africains les plus vulnérables au changement climatique et par la prise en compte de celui-ci dans les politiques et stratégies de développement. Ils ont souligné l'intérêt de l'AMCC pour compléter et renforcer les mécanismes régionaux africains en vue d'intensifier le dialogue politique et la coopération sur le changement climatique.
- 26) Par ailleurs, des instruments comme le Fonds global pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (GEREEF) vont accélérer le transfert de technologies propres et contribuer à la sécurité de l'approvisionnement énergétique des populations dans les

régions pauvres du monde en répondant par priorité aux besoins des pays ACP. L'UE est aussi un partenaire actif d'initiatives régionales comme le plan solaire de l'Union pour la Méditerranée (UPM), ainsi que la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo avec le partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PEFBC).

## **NEGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

27) Ils ont ensuite affirmé leur volonté de renforcer leurs consultations dans les négociations internationales sur le changement climatique. Parmi les nombreux sujets à discuter à Poznań, ils ont décidé de se concentrer ces consultations sur les sujets suivants :

- **Le Fonds d'adaptation**

L'Afrique et l'Europe travailleront ensemble pour accélérer la mise en œuvre opérationnelle de ce fonds tout en recherchant des financements nouveaux et additionnels pour l'adaptation.

- **Renforcement de capacités**

L'Europe et l'Afrique travailleront ensemble pour renforcer les stratégies africaines nationales et régionales sur l'adaptation et l'atténuation dans leur coopération bilatérale et multilatérale. Ils vont développer le renforcement des capacités africaines pour (a) la mise en œuvre des accords multilatéraux d'environnement, (b) la négociation sur le marché carbone et (c) mieux tirer profit de l'AMCC.

- **Les initiatives en Afrique sur l'adaptation et l'atténuation**

L'Europe et l'Afrique rechercheront les opportunités d'investissement de financement pour développer les initiatives africaines sur l'adaptation, l'atténuation et la diffusion des technologies. Cela pourra se faire avec des programmes de coopération bilatéraux, triangulaires et multilatéraux pour le développement et le transfert de technologies.

- **La réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts REDD+,**

A Poznań, l'Afrique et l'Europe continueront à promouvoir la place et les spécificités des pays africains concernés par cette initiative.

- **Les objectifs de moyen terme de réduction des émissions**

A Poznań, l'Afrique et l'Europe appelleront les pays développés à réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre de 25 à 40% en 2020 par rapport au niveau de 1990, par des efforts nationaux et internationaux, et selon leurs responsabilités et de leurs capacités respectives.

- **Les financements**

Un défi majeur pour l'accord de Copenhague sera de développer, en conformité avec le plan d'action de Bali, une architecture financière pour optimiser et mobiliser des investissements et des flux financiers durables, nouveaux, additionnels et adéquats. Ces flux pourront provenir de sources variées (incluant le secteur privé, le marché du carbone, le secteur public et les instruments innovants) et devront assurer des financements efficaces effectifs et équitables. A Poznań, la discussion sur l'architecture financière pour le post 2012, et sur la 4<sup>ème</sup> revue du mécanisme financier, sera l'opportunité de progresser sur le système financier de la convention

et la possibilité de dégager des flux financiers additionnels. L'Afrique et l'Europe coopéreront sur ce sujet et rappelleront le rôle clé du FEM comme étant l'opérateur du mécanisme financier de la CNUCC et du protocole de Kyoto. Ils insisteront sur l'importance d'améliorer cet instrument pour en renforcer l'efficacité.

## **COOPERATION BILATERALE**

28. Ils ont indiqué que les impacts croissants du changement climatique, les catastrophes et les conflits qui y sont liées sont des contraintes fortes pour l'Afrique. Ils ont considéré qu'il est essentiel d'évoluer d'un mode réactif à des stratégies et des politiques qui soient proactives ; cela en utilisant les avantages qu'apporte une meilleure gestion des écosystèmes pour réduire les risques de catastrophes. Le changement climatique doit avoir une position centrale au niveau national et régional et être intégré dans le développement plutôt qu'être un sujet isolé. Le changement climatique doit être mieux pris en compte dans les programmes de coopération en utilisant l'expérience sur l'efficacité de l'aide (agenda de Paris) et les bonnes pratiques pour le développement.

29. Dans ce contexte, ils ont identifié conjointement les priorités immédiates suivantes pour l'action :

- renforcement des capacités sur le changement climatique et pour les négociations et la mise en œuvre des accords multilatéraux d'environnement
- possibilités de financement et d'investissement pour les initiatives africaines sur l'adaptation et l'atténuation
- renforcement des capacités africaines pour mieux utiliser le marché du carbone
- Gestion des ressources en eau et adaptation de l'agriculture
- Lutte contre la désertification et la dégradation des terres
- développement urbain
- réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts
- gestion durable du bois de feu
- accès à l'énergie et efficacité énergétique
- réponses à l'élévation du niveau de la mer, notamment dans les petites îles et les deltas
- développement des énergies renouvelables, notamment le solaire au Sahara
- appui et coopération sur les inventaires des pollutions y compris les GES
- réduction des risques liés aux catastrophes

30. Ils ont décidé de coopérer de manière étroite pour assurer le suivi de cette déclaration en liaison, de manière appropriée, avec le processus de négociation de la CNUCCC. A cet égard, ils ont invité le groupe d'experts Afrique-Europe qui travaille sur le changement climatique dans le cadre du partenariat Afrique-Europe, à traduire les priorités proposées en actions concrètes de coopération dans le cadre de l'AMCC.

# Exemples concrets de partenariat Afrique Europe en faveur du développement durable

## PAYS DU BASSIN DU CONGO

### Renforcer la capacité en terme d'inventaire de gaz à effet de serre

Disposer d'inventaires d'émission de GES « les plus précis possible »

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a piloté l'organisation d'une formation sur les inventaires d'émissions de GES à destination des pays du bassin du Congo. Cette formation permet de renforcer les capacités en terme d'inventaire d'émissions des pays. Elle s'inscrit dans le cadre des négociations internationales de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), plus précisément le partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) qui donne un appui aux pays changement climatique.

Deux objectifs :

- Aider les pays d'Afrique centrale à mettre en place des inventaires GES pour améliorer leurs communications nationales ;
- Préparer l'entrée dans un mécanisme dit « REDD » (réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation dans les pays en développement).

### Une formation initiale à Paris

Sept pays du bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe) ont suivi cette formation à Paris fin septembre 2008.

La formation était assurée par des experts du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) et de l'Office national des forêts international (ONFI).

#### [Les principes de base d'un inventaire d'émission](#)

Présentation des éléments organisationnels et structurants d'un système d'inventaire : grands principes et mise en œuvre opérationnelle

#### [Une formation sur l'ensemble des secteurs d'activité](#)

L'industrie, le raffinage, les procédés de production

Le transport, le traitement des déchets

Le changement d'utilisation des terres et foresteries

#### [Présentation des fonctionnalités sectorielles du logiciel NAI](#)

Présentation des fonctionnalités du logiciel NAI, développé par le secrétariat de la CCNUCC présentées pour chacun des secteurs d'activité émettrices de GES

#### [Échange d'expériences et de bonnes pratiques](#)

Entre les experts français et les experts du bassin du Congo

Entre les pays d'Afrique centrale

Prochaine étape : ateliers pratiques en Afrique centrale en 2009

## SENEGAL

### Démarche projet : « L'École agit pour le Développement Durable »

#### Contexte

Imaginer et construire un « développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures ».

Cette philosophie d'action engage chacun d'entre nous (citoyens, entreprises, gouvernements, institutions internationales), à changer de comportement face aux problématiques auxquelles l'humanité est aujourd'hui confrontée (inégalités sociales, risques industriels et sanitaires, changements climatiques, perte de biodiversité...). Elle nous impose aussi de mieux comprendre et appréhender le monde dans sa différence.

« Une nouvelle manière de penser est nécessaire si l'humanité veut survivre », écrivait Albert Einstein.

Si l'enjeu est planétaire, il n'en demeure pas moins que les réponses à apporter doivent s'inscrire en cohérence avec les priorités stratégiques, propres à chaque territoire. La globalisation ne peut trouver d'autre issue que celle de s'exprimer à travers le respect de l'identité culturelle et des équilibres socio-économiques.

La connaissance, le savoir, la compréhension de l'Autre constituent la clef pour préserver cette richesse et bâtir un monde viable, vivable et durable.

Parce que nos enfants sont les citoyens de demain, le « travail » sur les valeurs associées au développement durable s'impose naturellement au sein de l'École. L'éducation au développement durable doit permettre aux élèves de devenir « des citoyens concernés et responsables, exerçant leurs droits et responsabilités à tous les niveaux : local, national et global » (UNESCO).

#### L'exemple de la France

Les enfants sont les meilleurs « ambassadeurs » du développement durable. En France, ils sont 12 millions d'enfants qui fréquentent actuellement l'École.

« L'école agit pour le Développement Durable » a été impulsée en novembre 2007 pour soutenir l'engagement en faveur du développement durable de cette nouvelle génération. Sa fonction est d'encourager et de valoriser des projets qui trouvent une concrétisation sous l'impulsion des écoles et des établissements scolaires.

La démarche « [L'Ecole agit pour le Développement Durable](#) » place l'élève et l'enseignant au cœur du dispositif. Son principal enjeu est celui de l'appropriation, par la communauté éducative constituée des élèves et enseignants, d'outils et de concepts utiles pour comprendre les défis de la globalisation, les inégalités de développement économiques et sociaux mais aussi et surtout l'impact du fonctionnement des sociétés humaines sur l'environnement naturel.

## Echange d'expériences

La démarche « [L'Ecole agit pour le Développement Durable](#) » a ainsi pour vocation de dépasser les frontières géographiques en encourageant l'échange et le dialogue interculturel, en veillant pour cela, au respect de la diversité et de l'identité de chacun. Si le changement climatique affecte tous les pays, l'Afrique sera particulièrement touchée notamment en termes de sécurité alimentaire, d'approvisionnement durable et eau : les moyens de subsistance d'un nombre croissant de communautés continuent de se détériorer en raison de l'avancée du désert liée en partie au changement climatique et aux processus locaux de dégradation des sols.

Alors que s'engage en France la deuxième année de la démarche « [L'Ecole agit pour le Développement durable](#) », le partenariat en cours Afrique/UE avec l'affirmation par son plan 2008-2010 de sa volonté de déboucher sur des actions concrètes, peut constituer une opportunité de rapprochement d'initiatives.

## Initialisation de la démarche à POZNAN

La Journée Afrique organisée le mercredi 10 décembre dans l'enceinte de la 14<sup>ème</sup> conférence Climat de Poznan est l'occasion d'initier une action entre la France et le Sénégal sur les conditions avec lesquelles une démarche du type de « [L'Ecole agit pour le Développement Durable](#) » pourrait être transposée au Sénégal ainsi que sur les éventuelles interactions entre les démarches menées dans les établissements scolaires en France et au Sénégal. Une réflexion sera menée à cet effet dans les prochains mois entre les deux parties sous enceinte du partenariat Afrique/UE.